

## **Procès-verbal de la séance du 24 juin 2014**

### **Conseil Général de la Commune de Donneloye**

#### **1. Appel**

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance.

Monsieur Gilbert Gavillet donne information des diverses démissions.

Madame Aimée Bron-Genet est décédée (le 31 mars 2014, dans sa 75<sup>ème</sup> année).

Mesdames Arianne Viquerat et Liliane Vuagniaux démissionnent du conseil.

La secrétaire procède à l'appel.

**49** personnes sont présentes, **25** excusées et **11** absentes.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 20h05.

#### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Chantal Bujard Bovey demande s'il n'y a que la commission ad'hoc pour le préavis no 02/2014 (Adhésion à l'EFAJE).

La Municipalité lui répond qu'il n'y a que la commission ad'hoc. La commission de Gestion & Finance n'est pas concernée, car il n'y a pas de montant prévu au budget.

L'ordre du jour ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

#### **3. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2013**

Pierre Billaud fait remarquer que pour le dernier PV, point no 7, une erreur est survenue.

Le PV ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

#### **4. Assermentation des nouveaux membres**

Mesdames et Messieurs Brigitte Nicole Groux, François Groux, Mireille Panchaud, Laurent Gavillet demandent à être assermentés.

Le conseil compte 88 membres.

#### **5. Communications du Président du Conseil Général**

Monsieur Gavillet remercie les nouveaux membres pour leur participation aux conseils futurs.

## **6. Communications de la Municipalité**

Jean-Michel Pache :

- Incivilités autour de la grande salle. Des jeunes du village se retrouvent vers la grande salle et laissent par terre, divers déchets. . Il a déjà discuté avec ces jeunes. Si quelqu'un les voit faire, il faut intervenir.
- Taillage aux bordures publiques. Monsieur Pache rappelle qu'il faut tailler les haies et buissons pour ne pas déranger la visibilité des conducteurs et piétons.
- Parcages sur les trottoirs -> NON ! Merci de ne pas parquer sa voiture sur le trottoir. Ces derniers sont réservés aux piétons.

Pierre Billaud :

- Rendez-vous au ruisseau des Billardes samedi 28 juin 2014, pour la présentation des travaux.
- Un ruisseau sera éventuellement mis à ciel ouvert entre Mézery et Molondin. La municipalité de Donneloye est en discussion avec la municipalité de Molondin et tous les agriculteurs concernés.

Cédric Monge :

- Pas de communication.

Jean-Gabriel Florio :

- Pas de communication.

Lise Courvoisier :

- Pas de communication.

## **7. Renouvellement du bureau du Conseil et nomination à la commission des Finances & Gestion**

Election du Président :

Monsieur Gilbert Gavillet est candidat pour renouveler son mandat en tant que Président, l'Assemblée l'acclame.

Election du Vice-Président :

Monsieur Roland Bovey ne se représente pas.

Monsieur Jean-Paul Lecoq se présente, il est élu par acclamation.

Elections des scrutateurs :

Madame Isabelle Viquerat et Monsieur Cédric Petter suppléants, deviennent scrutateurs. L'assemblée les acclame.

Elections des suppléantes :

Mesdames Antoinette Kaeslin et Ninette Pochon se présentent. L'assemblée les acclame.

Election de la commission de Gestion & Finance :

Monsieur Gilles Marendaz, rapporteur quitte la commission. Madame Mary-José Freiburghaus devient rapportrice. Monsieur Daniel Waeber suppléant, devient membre. L'assemblée l'acclame.

Suppléant :

Monsieur Steve Jacot-Descombes se présente. L'assemblée l'acclame.

## **8. Préavis Municipal No 01/2014 « comptes 2013 »**

Lise Courvoisier, Syndique, présente les comptes.

Le président donne la parole à Monsieur Gilles Marendaz, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Monsieur Jean-Daniel Ferrot fait remarquer et regrette qu'avec un bénéfice de CHF 300'000.- il n'est pas possible de le publier dans un journal quelconque à la vue de tous citoyens.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. D'adopter les comptes de la bourse communale de Donneloye arrêtés pour l'année 2013 :

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Revenus :              | CHF 2'783'707.10 |
| Charges :              | CHF 2'761'851.44 |
| Excédent des revenus : | CHF 21'855.66    |

Vote :                      Oui :                      unanimité  
                                    Non :                      aucun  
                                    Abstention :              aucune

2. De donner décharge à la commission des Finances & Gestion, à la boursière et à la municipalité.

Vote :                      Oui :                      unanimité  
                                    Non :                      aucun  
                                    Abstention :              aucune

3. D'adopter la gestion de la commune et d'en donner décharge à la municipalité.

Vote :                      Oui :                      unanimité  
                                    Non :                      aucun  
                                    Abstention :              aucune

Le préavis municipal No 01/2014 est accepté.

## **9. Préavis Municipal No 02/2014 « Adhésion à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et des Environs (EFAJE) »**

Cédric Monge, municipal, présente le préavis.

Le président donne la parole à Monsieur Christophe Delessert, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission ad'hoc. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Emilie Gavillet demande comment vont faire les mamans de jour qui ne sont pas agréées par EFAJE.

La municipalité lui répond : Toutes les mamans de jour doivent être agréées.

Michèle Helfer fait remarquer que ces structures sont toutes éloignées de notre commune.

La municipalité lui répond : C'est vrai, cependant, l'école est à Bercher, il est normal de rester dans le même périmètre. Les autres structures sont à Yvonand ou Yverdon-les-Bains, donc également éloignées.

Lise Courvoisier informe que cette situation peut évoluer.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

|        |               |    |
|--------|---------------|----|
| Vote : | Oui :         | 84 |
|        | Non :         | 1  |
|        | Abstentions : | 3  |

Le préavis municipal No 02/2014 est accepté.

## **10. Préavis Municipal No 03/2014 « Achat d'une partie de la parcelle no 102 ; propriété de Monsieur Patrick Gavillet »**

Lise Courvoisier présente le préavis.

Le président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain Jaquier, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission ad'hoc. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Monsieur Jean-Daniel Ferrot rend attentif l'assemblée au fait qu'il y a déjà un terrain d'entraînement à côté de la place de jeux. Qu'il peut y avoir possibilité de faire un autre terrain d'entraînement au-dessus du terrain actuel, qu'il n'y a pas besoin d'acheter cette parcelle.

La municipalité lui répond : À la suite de l'achat de la parcelle no 102, une place de jeux plus grande pour les enfants peut être aménagée. Eventuellement un endroit où l'on peut rallonger la grande salle en cas de manifestation.

Monsieur Jean-François Deriaz fait remarquer que cet endroit est depuis 14 ans un lieu en zone d'utilité publique, bien situé car au centre du village.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

1. D'autoriser la municipalité à acquérir une partie de la parcelle no 102, propriété de Monsieur Patrick Gavillet, d'une superficie d'environ 12'400 m<sup>2</sup>, selon plan de situation joint en annexe, pour le montant de CHF 585'000.- Cette somme sera prélevée sur les liquidités de la bourse communale :

|        |               |    |
|--------|---------------|----|
| Vote : | Oui :         | 79 |
|        | Non :         | 5  |
|        | Abstentions : | 4  |

2. D'amortir cet achat sur 20 ans, soit CHF 30'000.- à mettre annuellement au budget :

|        |               |    |
|--------|---------------|----|
| Vote : | Oui :         | 82 |
|        | Non :         | 0  |
|        | Abstentions : | 6  |

3. D'autoriser la municipalité à renégocier les conditions du droit de superficie en faveur du Football-Club Donneloye :

|        |               |    |
|--------|---------------|----|
| Vote : | Oui :         | 84 |
|        | Non :         | 0  |
|        | Abstentions : | 4  |

4. D'autoriser la municipalité à entreprendre les démarches pour l'inscription d'une servitude de droit de passage sur les parcelles no 102 et 239 :

|        |               |    |
|--------|---------------|----|
| Vote : | Oui :         | 85 |
|        | Non :         | 0  |
|        | Abstentions : | 3  |

Le préavis municipal no 03/2014 est accepté.

## **11. Préavis Municipal No 04/2014 « Arrêté d'imposition 2015 »**

Lise Courvoisier présente le préavis.

Le président donne la parole à Monsieur Gilles Marendaz, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion et Finance. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote.

|        |              |           |
|--------|--------------|-----------|
| Vote : | Oui :        | unanimité |
|        | Non :        | aucun     |
|        | Abstention : | aucun     |

Le préavis municipal No 04/2014 est accepté.

## **12. Interventions individuelles et divers.**

Monsieur Jean-Michel Pache reprend le point no 6 en complétant que l'entreprise Cosvegaz passera par Mézery – Gossens et Donneloye.

Cédric Petter demande s'il est envisageable de poser la fibre-optique en profitant des travaux.

La municipalité répond : Rien n'est prévu, parce que Swisscom entre en ligne de compte, mais avec des coûts trop élevés.

Christine Cottier déplore que l'arrêt du bus au Moulin du Pont soit souvent en désordre et demande l'installation d'une poubelle.

Jean-Michel Pache lui répond que l'arrêt étant sur la commune de Cronay, il prendra contact avec la municipalité de Cronay

Jean-François Deriaz demande ce qu'il en est des zones constructibles avec la nouvelle loi.

La municipalité lui répond que le PGA sera remis à jour selon la nouvelle loi.

Alain Mercier annonce l'inauguration du Four à Pain à Prahins le samedi 5 juillet 2014.

Ferdine Basset souhaite que l'on mette les noms des rues mais également le nom des villages de Donneloye – Mézery – Gossens ou Prahins lors de mises à l'enquête. Même si l'on fait partie de la même commune, nous ne savons pas toujours dans quel village la mise à l'enquête se fait.

Monsieur Pierre Billaud rappelle également la marche depuis le ruisseau les Billardes jusqu'au village de Mézery où un apéro nous est offert.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

La séance est levée à 22h15.

le Président :

la Secrétaire :

Gilbert Gavillet

Angélique Bovey